



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN PIERRE FIXTE

Séance du 5 juillet 2023

L'An deux mille vingt-trois le cinq juillet, à dix-huit heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme RACHEL Julie, Maire, dans le lieu habituel de ses séances.

Date de convocation : 21 juin 2023
Nombre de membres en exercice : 9

Etaients présents : MM. RACHEL Julie, DESBRUGERES Serge, DESBRUGERES Béatrice, TROUILLARD Jean, PINCELOUP Laurent, MONÉRIE Nelly, SERMADIRAS Marie-Hélène.

Absents : BOULOUX Stéphanie (pouvoir à Julie RACHEL), MAROLLES Elisabeth (pouvoir à Jean TROUILLARD).

Mme Marie-Hélène SERMADIRAS a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la Présidente de séance a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET EAU

Un administré ayant été facturé à tort, il convient d'annuler les factures d'eau le concernant.

Pour procéder à l'annulation de ces factures, madame le Maire propose la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-81523 : Entretien et réparations réseaux	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-873 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative.

MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Madame le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire par délibération du 23 mars 2023, à approuver la mise à jour des statuts de la CDC du Perche. En effet la CDC exercera les compétences supplémentaires suivantes :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutiens aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie, dont programme local de l'habitat
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal accepte la mise à jour des statuts de la communauté de communes.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir :

Lieu : SAINT-JEAN-PIERRE-FIXTE

Libellé : Rue de la Jouasière, ZA de St Jean et lieu-dit Montrouset

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu au plan de financement suivant dont l'application demeure subordonnée à l'accord définitif de l'État quant à sa participation au titre du Fonds Vert :

coût estimatif HT des travaux	Participation de l'État (Fonds Vert)		Participation d'ENERGIE Eure-et-Loir (maître d'ouvrage des travaux)		Participation de la collectivité*	
16 000 €	30%	4 800 €	20%	3 200 €	50%	8 000 €

**au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)*

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- **approuve** le plan de financement correspondant, la mise en œuvre de celui-ci restant subordonnée à l'accord définitif de l'État quant à sa participation au titre du Fonds Vert,
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir pour la réalisation et le financement des travaux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme Le Maire évoque la procédure de bien en état d'abandon concernant le bien situé rue de Charroyau. En effet après un entretien avec Monsieur le Sous-Préfet, il s'avère que la procédure doit être reprise depuis le début afin de spécifier plus de détails. Toutefois un courrier a été envoyé à la propriétaire pour lui faire une proposition d'achat au prix des Domaines.

J. RACHEL : informe le conseil qu'elle a fait venir un artisan concernant le poêle de l'église. La réparation coûterait au minimum 10 000 €, il ne sera donc pas réparé mais restera en place pour décorer.

De plus elle présente au conseil un projet de réaménagement de la place du bourg. En effet il serait souhaitable de mettre en valeur la fontaine ainsi que l'église. Un artisan a proposé un aménagement paysager, pour le moment aucun chiffrage n'a été fait. Ce projet pourrait s'inscrire dans les investissements de la commune pour 2024. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Il est présenté à l'assemblée deux devis concernant l'achat d'une épareuse pour le tracteur. Le coût s'élève à environ 16 000 €, le conseil donne un accord de principe pour l'achat de l'épareuse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h40.

LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 10-2023

Décision modificative du budget eau (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 11-2023

Mise à jour des statuts de la Communauté de communes (approuvée à l'unanimité)

DELIBERATION N° 12-2023

Travaux d'éclairage (approuvée à l'unanimité)